

Les catégories principales de prestations

Catégorie 1

MONTAGE REMONTAGE MOBILIER/ CONDITIONNEMENT/ MISE SOUS HOUSSE DE LA LITERIE

Emballage dans valises mousse pour : vaisselles, bibelots, objets fragiles.

Mise en penderie du linge sur cintres.

Emballage de vos affaires personnelles sauf pharmacie et produits d'entretien (pas de déballage).

Conditionnement TV, Hi-fi, Vidéo etc..

Démontages lustres, tringles à rideaux.

Catégorie 2

DEMONTAGE REMONTAGE, CONDITIONNEMENT DU MOBILIER

Remise en place des meubles.

Emballage, déballage dans valises mousse pour :

vaisselles, bibelots, objets fragiles

Mise sous housses literie.

Mise en penderie du linge sur cintres.

Fourniture de cartons et adhésifs pour l'emballage de vos affaires personnelles (livres, disques, jouets, linge plié).

Emballages de vos affaires personnelles (pas de déballage).

Conditionnement TV, Hi-fi, Vidéo etc..

N'est pas compris, l'emballage non fragile :

Jouets, pharmacie, produits d'entretien, linge plié, livres, disques, outillage, la dépose des lustres ainsi que tout élément suspendu.

Catégorie 3

DEMONTAGE REMONTAGE, CONDITIONNEMENT DU MOBILIER

Remise en place des meubles.

Mise sous housses literie.

Mise en penderie du linge sur cintres.

Fourniture de cartons et adhésifs pour emballage de vos affaires personnelles (livres, disques, jouets, linges pliés).

Emballage de vos affaires personnelles (pas de déballage).

Conditionnement TV, Hi-fi, Vidéo etc..

N'est pas compris, l'emballage non fragile :

Jouets, pharmacie, produits d'entretien, linge plié, livres, disques, outillage, la dépose des lustres ainsi que tout élément suspendu.

Catégorie 4

CONDITIONNEMENT DU MOBILIER

Mise sous housses literie.

Remise en place mobilier à vos souhaits.

Fourniture de cartons et adhésifs pour votre emballage.

Transport dans véhicule spécial déménagements.

Conditionnement TV, Hi-fi, Ordinateur, Vidéo etc..

N'est pas compris, l'emballage non fragile :

Jouets, pharmacie, produits d'entretien, linge plié, livres, disques, outillage, la dépose des lustres ainsi que tout

Les formalités à la livraison

A la fin de l'emmenagement, lors de la visite contradictoire des lieux, vous êtes tenus de vérifier l'état de votre mobilier avec le chef d'équipe et de donner décharge à l'entreprise en signant la déclaration de fin de travail. Si des détériorations ou des manquants sont constatés, vous avez intérêt à faire valoir votre réclamation, en portant sur la déclaration de fin de travail, vos réserves claires, précises et détaillées.

A défaut de réserves précises, vous seriez dans l'obligation d'apporter la preuve que ce dommage existait à la livraison, ce qui peut s'avérer difficile a posteriori.

Après que vous ayez porté vos éventuelles observations, la déclaration de fin de travail est également contresignée par le chef d'équipe, qui vous laisse un double du document. En tout état de cause, si vous avez émis des réserves, elles doivent ensuite être confirmées dans les trois jours suivant la livraison, par lettre recommandée avec AR. Pour les militaires, gendarmerie, encaissement du chèque de caution, après que le remboursement vous soit parvenu.



Les formalités administratives

AIDES FINANCIERES

Dans certains cas, vous pouvez bénéficier de la prise en charge totale ou partielle de votre déménagement, par exemple :

Prime de déménagement allouée aux bénéficiaires de l'allocation logement.

Indemnisation pour les personnels militaires et fonctionnaires civils de l'Etat.

→ Aide sociale : renseignements à la Mairie.

Les assurances

Dans la limite des valeurs déclarées au moment de l'établissement du devis, l'indemnisation s'effectue en fonction du préjudice matériel prouvé : à titre d'exemple, pour l'électroménager, l'indemnisation intervient sur la base de la valeur de remplacement, vétusté déduite. Les garanties s'appliquent pour du mobilier de particulier, ordinaire et usagé, à l'exception des :

Animaux vivants.

Liquides ou produits citernes.

Denrées et produits périssables.

Marchandises classées dangereuses.

Bijoux, pierres précieuses, argenterie, orfèverie, billets de banque.

Véhicules automobiles à moteur (les véhicules à moteur soumis à l'assurance automobile obligatoire, ne bénéficient pas des garanties automatiques du contrat et doivent nous être déclarés préalablement).

Moyens techniques

ENTREPOTS :

600 m²

Box individuel

Emplacements :

- Courte durée

- Longue durée

VEHICULES :

2 camions 60 m³

1 remorque 50 m³

1 camion 40 m³

1 camion 20 m³

PERSONNEL :

Exclusivement

formé au

déménagement

et aux techniques

d'emballage.